



Demission pendant redressement judiciaire de la société

Par **wonka**, le **02/07/2009** à **11:59**

Bonjour,
Je travaillais (en CDI) dans une Société d'ambulances depuis quelques années. La Société a connu pas mal de soucis depuis l'année dernière.
En janvier, mon patron a commencé a ne plus me verser mon salaire, je me suis donc retrouvée sans ressources (loyer, factures ...). Février et mars rebelotte.
J'ai eu une semaine de vacances en mars et j'ai donc posé ma démission en date du 11 mars 2009. Sauf qu'entre temps ma Société me met au tribunal en stipulant que je n'avais pas le droit de démissionner le jour J où la société était en redressement judiciaire c'est à dire le 11 mars 2009 . Je n'ai eu aucune information papier ou autre à ce sujet là et je cherchais déjà du travail ailleurs en janvier / février. Je n'ai pas volontairement démissionné le jour du redressement.
Je n'ai pas les moyens de me payer un avocat, mais quels sont mes moyens de défense contre mon ancien employeur sachant qu'en plus c'est lui qui m'a mis dans la "m..." en ne me payant plus mon salaire et il se retourne contre moi parce que j'ai démissionné ???? Il me reclame un mois de salaire et le remboursement des frais d'avocat ... je ne peux pas !
Comment puis je prouver ma bonne fois ?
Pourriez vous m'aider. merci
Sophie